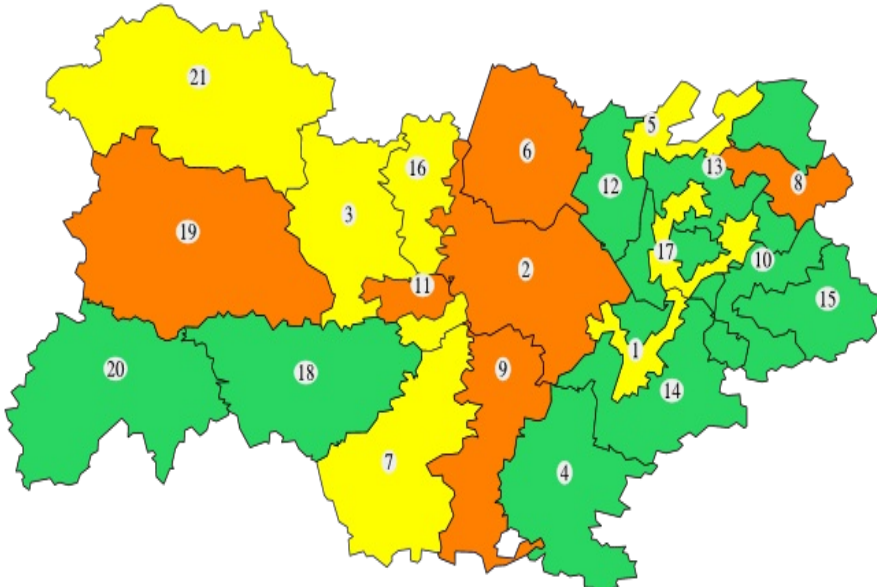


>> Vigilances



Pas de vigilance particulière	
Vigilance jaune	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
Vigilance orange	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
Vigilance rouge	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
8	Vallée de l'Arve	PM10	50
6	Ouest Ain	PM10	50
9	Vallée du Rhône	PM10	50
2	Bassin Lyon Nord-Isère	PM10	50
11	Bassin Stéphanois	PM10	50
19	Puy-de-Dôme	PM10	50
21	Allier	PM10	50
3	Contreforts Massif Central	PM10	50
5	Bassin Lémanique	PM10	50
16	Zone des Coteaux	PM10	50
17	Zone urbaine des Pays de Savoie	PM10	50
1	Bassin Grenoblois	PM10	50
7	Ouest Ardèche	PM10	50

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Dès jeudi 13 janvier, les taux de particules fines ont sensiblement augmenté sous l'effet des inversions de températures en Auvergne Rhône-Alpes, dépassant le seuil d'information pour les personnes sensibles en vallée de l'Arve.

Vendredi 14 janvier, les concentrations des polluants émis notamment par les activités de chauffage devraient continuer de progresser, du fait d'un brassage atmosphérique inexistant et d'inversions de températures persistantes, à faible altitude. Le seuil d'information et de recommandations devrait être franchi sur de nombreux bassins d'air dès aujourd'hui. Aussi, plusieurs vigilances (jaune ou orange) sont activées ce jour à 13h30 sur les bassins d'air concernés.

Samedi 15 janvier, avec des conditions météorologiques inchangées, les polluants émis par les activités humaines devraient continuer de s'accumuler à faible altitude, dégradant encore la qualité de l'air. De nouveaux bassins d'air pourraient être concernés par des dépassements de seuil réglementaire d'information, et les vigilances devraient donc être maintenues ou renforcées.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain 15/01 à 13h30.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Évitez de brûler vos déchets verts



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écoquage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes